FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

INFO LUTTES

Montreuil, le 12 juin 2025

UNE RÉUNION SOUS LA VIGILANCE DE LA CGT !

Le 11 juin, la première des trois rencontres dédiées aux négociations sur la prime de travail des ASCT s'est tenue. Ces discussions ont été obtenues grâce aux actions revendicatives initiées par la CGT depuis le début de l'année : DCI du 17 février et 14 mars, rassemblement du 27 mai et les actions de grève des 11 avril, 5 mai et 11 juin.

RAPPEL DU CADRE ET DU SENS DE LA PRIME DE TRAVAIL TRAINS

En ouverture, la direction a présenté l'objet de la réunion : description du mécanisme prime de travail, diagnostic de la situation actuelle, écoute des propositions des OS et enfin, calendrier en vue de prochains rendez-vous.

Après un rappel des mesures engagées conduisant à l'augmentation de la prime de travail ces 3 dernières années, la direction a partagé son diagnostic. Elle a ainsi décrit la structuration du mécanisme composant les 4 piliers de la prime de travail des ASCT (EA/AC/CR.S1 et CR.S2).

Par la suite, elle a indiqué les montants moyens bruts versés en 2024 pour un ASCT présent toute l'année et à temps plein : prime de travail comprise en moyenne dans une fourchette entre 540 et 610 €, décomposée comme suit (en mensuel brut) :

- EA (prime de travail accompagnement des trains) : entre 375 et 425 €
- AC (prime de travail activité commerciale trains) : entre 80 et 90 €
- CR.S1 (prime de travail activité commerciale renforcée S1) : entre 25 et 30 €
- CR.S2 (prime de travail activité commerciale renforcée S2) : entre 60 et 65 €

En outre, les débats ont permis de mettre en évidence que la plupart des ASCT ne recevaient plus les 2 P5bis censés permettre à chaque agent, un contrôle du calcul de paiement de ses journées.

DES PROPOSITIONS ENFIN ÉTUDIÉES ?

Les débats ont démontré que la direction avait enfin étudié les différentes propositions CGT, et notamment **la proposition de fusion des éléments 3 et 4 dits S1/S2 dès 6h de travail avec alignement sur le taux le plus élevé issue du projet et de la pétition CGT**. Pour la CGT, il est temps d'envoyer un signal aux 4 760 signatures d'ASCT et, par la même occasion, d'engager une première étape de simplification.

263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

Dans le même temps, nous avons aussi pu mettre en avant nos revendications sur la forfaitisation d'une partie de la prime de travail (revendication +150€) via la mise en place d'une rubrique spécifique à la reconnaissance du métier Trains.

Si ces avancées doivent encore se concrétiser, elles sont le fruit de la mobilisation de tous les ASCT, quels que soient leur statut, territoire, activité ou affectation. **La CGT poursuivra son engagement sans faille aux côtés de tous les ASCT afin de gagner la refonte et la revalorisation de la prime de travail.**

Enfin, la direction réunira une nouvelle table ronde le 8 octobre 2025 avec, à l'ordre du jour :

- L'approfondissement des pistes de travail identifiées lors du GT,
- Le partage de l'impact des pistes étudiées.

Enfin, la CGT a proposé que la prime de travail devienne la prime métier trains, signe de reconnaissance du métier, transverse à toutes les activités et basée sur un socle de formation unique, y compris la sécurité.

LA CGT APPELLE TOUS LES ASCT À DEMEURER ATTENTIFS ET À POURSUIVRE LA MOBILISATION !